

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17 septembre 2008 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RENARD, Conseiller Général de la Gironde (canton de St Savin)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL
Monsieur JEAN-JEAN, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur GUILLAUD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur LORIAUD, Vice-Président du SMICVAL
Madame RIBIERE, Déléguée de la Commune de Chenaud
Monsieur DUEZ, Délégué de la commune de St Paul de Blaye
Monsieur DUBET, Délégué de la commune de St Sauveur de Puynormand
Monsieur MARTY, Délégué de la communauté de communes du Libournais
Monsieur BRIEU, Délégué de la communauté de communes du Libournais
Monsieur MESNIER, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur VACHER, Délégué suppléant de la communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur TILLET, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac
Madame REGIS, Déléguée suppléante de la communauté de communes du canton de Fronsac
Monsieur BRIFFAUT, Délégué de la communauté de communes du Lussacais
Monsieur DANGIN, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur GODARD, Délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres
Monsieur COUDOIN, Délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres
Monsieur LASSERE, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de Guîtres
Monsieur PEYRAT, Délégué de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur RECAPPE, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur MEYNARD, Délégué de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur VILLAR, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye
Madame MEYRAN, Déléguée de la communauté de communes du Sud Libournais
Monsieur LACHAIZE, Délégué de la communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle
Monsieur ROUZEAU, Délégué de la communauté de communes du Pays de St Aulaye

Sur les 97 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2008, 68 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur MAROIS présente le compte rendu de l'assemblée générale du 09 Juillet 2008, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant concernant les modifications à apporter au tableau des effectifs du SMICVAL, présenté par Monsieur GRELOT, Vice-Président, amène une remarque d'un délégué qui demande quelle est la valeur du point d'indice, auquel il lui a répondu 4, 5569 € brut.

Monsieur BERTHOME, Vice-Président, fait ensuite lecture des décisions prises par le Bureau Syndical du 03 septembre 2008 approuvées à l'unanimité des membres du bureau présents, puis aborde le dossier concernant l'attribution du marché de fourniture de sacs de pré-collecte pour la collecte des biodéchets, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il présente ensuite le dossier d'attribution du marché de fourniture de sacs plastiques pour la collecte des emballages valorisables qui amène les remarques suivantes :

Un délégué demande ce qui justifie l'augmentation du marché précédent, alors que celui-ci est en diminution par rapport aux anciens marchés ?

Monsieur BERTHOME explique que ce sont des sacs différents, les uns sont pour les biodéchets et les autres pour les emballages valorisables. Ils ont donc une texture complètement différente, c'est pour cela qu'il y a deux marchés.

Un délégué se demande si le fait de prendre des sacs de moindre épaisseur par rapport aux anciens, déjà fragiles, n'obligera pas les administrés à en mettre deux pour éviter les déchirements ?

Monsieur BERTHOME explique qu'il est évident que comme les anciens sacs, cela dépendra de la quantité et de la nature des emballages qui seront mis à l'intérieur, et de la précaution que l'on prend pour les transporter.

Monsieur MAROIS précise que ces sacs ont été testés par les services du SMICVAL et qu'il n'y a pas eu de remarque négative à ce sujet et que comme l'a expliqué Monsieur BERTHOME, il vaut mieux effectivement ne pas surcharger ces sacs par égard pour les agents qui les soulèvent toute la journée.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BERTHOME présente ensuite le point concernant l'attribution du marché d'acquisition de bacs roulants pour la collecte des déchets, qui amène les remarques suivantes :

Monsieur MENAUD, délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, demande quels sont les capacités et les prix de ces bacs ?

Monsieur BERTHOME donne lecture des données suivantes :

120 L : 19,45 €/ l'unité
240 L : 25,95 €/ l'unité
340 L : 45,45 €/ l'unité
750 L : 105,45 €/ l'unité et ceux qui ferment à clé / operculés à 120,05 €/ l'unité

Un délégué demande de combien est la commande par lots ?

Monsieur MAROIS donne lecture des quantités minimales et maximales :

120 L : 300 à 900
240 L : 300 à 900
340 L : 100 à 400
750 L : cela varie en fonction des couleurs

De plus, Monsieur MAROIS rappelle que les dossiers complets sont consultables au SMICVAL avant chaque assemblée, car ils ne peuvent être envoyés en même temps que la convocation en raison de leur volume trop important.

Monsieur ARRIVE, délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, demande si la partie du territoire qui n'est pas encore équipée en bacs, le sera dans l'avenir ?

Monsieur MAROIS répond que cela fait toujours partie des objectifs du SMICVAL.

Madame CADOT remarque que les crédits prévus au budget sont largement supérieurs par rapport aux montants maximums du marché.

Monsieur BERTHOME précise que cela prouve qu'il restera donc des crédits disponibles.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le dossier suivant présenté par Monsieur BERTHOME concernant l'attribution du marché de transport des déchets ménagers et des emballages valorisables amène une remarque d'un délégué qui demande si la somme de 378 778 € inscrite au budget est prévue pour une année ou 18 mois ?

Monsieur MAROIS lui répond que cette somme est prévue pour l'année 2008 et précise que les marchés, quant à eux, sont prévus la plupart du temps pour plusieurs années.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BERTHOME présente ensuite le dossier de lancement d'un marché pour le traitement des lixiviats des CET de St Girons d'Aiguevives et Petit Palais & Cornemps qui amène une remarque d'un délégué qui souhaite savoir si le volume est prévu sur 3 ans ?

Monsieur MAROIS lui précise que cette estimation est bien prévue pour 3 ans avec une quantité minimum et maximum.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le dossier concernant l'attribution du marché de fourniture de pièces de rechange pour le parc de véhicules et de machines du SMICVAL dans le cadre de l'entretien en régie de niveaux 1 à 2, présenté par Monsieur BERTHOME, amène les remarques suivantes :

Un délégué demande qu'elle sera la suite pour les lots déclarés sans suite et infructueux ?

Monsieur MAROIS précise qu'une procédure négociée va être mise en place.

Un délégué demande s'il existe un suivi des pièces qui tombent le plus souvent en panne afin d'avoir un point précis sur leur fiabilité afin de ne plus les reprendre par la suite ?

Monsieur MAROIS explique qu'il existe effectivement un suivi de ces pièces par les services du SMICVAL.

Un délégué demande qu'elle est la somme inscrite au budget pour ce marché ?

Monsieur MAROIS précise avant tout que le SMICVAL connaît quelques aléas notamment au service finances en raison de l'absence pour maladie du Directeur Financier et du récent remplacement de ce poste par Madame PHILIPPOT et informe que la somme inscrite au budget est de 352 375 €.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BERTHOME présente ensuite le dossier concernant l'attribution de marché de fourniture de carburant qui amène une remarque de Monsieur ARRIVE, qui souhaite savoir si, en cas de variation des prix du carburant, ceux annoncés dans le marché, sont censés être fermes et définitifs ou s'ils sont variables ?

Monsieur MAROIS explique qu'aucune entreprise ne peut s'engager à l'heure actuelle sur des prix fermes et définitifs. Ces prix seront donc soumis à des variations. Les tarifs sont donnés à une date précise, mais un verrou est prévu avec une variation maximale de 10 %, à partir de laquelle il est possible de relancer une consultation.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BERTHOME présente ensuite le dossier concernant l'attribution de marché d'entretien et de réparation des matériels du SMICVAL (véhicules et machines) de niveaux 3 à 5 qui amène les remarques suivantes :

Un délégué demande pourquoi les marques Hyundai et Liebherr ont été retenues en acquisition de matériels si le SMICVAL a des difficultés à les faire entretenir par la suite ? Et d'autres délégués ne comprennent pas pourquoi ce n'est pas l'entreprise qui a fourni le matériel qui est retenue pour effectuer l'entretien et la réparation.

Messieurs MAROIS et BERTHOME précisent que l'acquisition de ces matériels a été faite par le biais de marchés et que par conséquent, il y a des critères de sélection qui ne peuvent pas être retenus pour choisir les fournisseurs et que le SMICVAL est tenu de ce fait, d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes. Dans les procédures de marchés publics, il y a une réglementation à respecter scrupuleusement, sous peine de voir ces marchés annulés.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Etudes pour la mise en œuvre du plan de gestion des déchets et assimilés de la Gironde et étude de recherche de sites potentiels d'implantation d'équipements prévus par le plan est présenté par Monsieur MAROIS :

« Ce syndicat mixte n'existe pas encore. Il s'agit donc de savoir si nous acceptons que soit constitué, avec d'autres syndicats, ce Syndicat mixte départemental. Il a pour premier objet d'animer les orientations du Plan. Celles-ci ont été fixées après toute une démarche qui a été animée en Gironde par le Conseil Général de la Gironde et dans un cadre partenarial avec l'Etat, les collectivités concernées et les associations qui ont été engagées sur les questions touchant à l'environnement et plus particulièrement aux déchets, et à fait l'objet de présentations publiques de l'élaboration d'un livre blanc et d'une enquête publique. Ces objectifs sont des objectifs généraux : prévenir ou réduire la production des déchets et organiser le transport des déchets sur un territoire. Ils ont été traduits dans le Plan Départemental. Dans ce Plan, lors de son élaboration, un certain nombre de caractéristiques propres à la Gironde ont été mises en évidence. Il en ressort que la quasi-totalité des syndicats ont de gros efforts à faire dans la mise aux normes de leurs équipements, hormis la CUB qui avait déjà fait un ajustement de ses équipements et le SMICVAL, qui lui, était considéré comme ayant la quasi-totalité de ses équipements en cohérence avec le schéma départemental. De même, la quasi-totalité de ces syndicats avaient également en commun les objectifs du Plan, c'est à dire, la nécessité de travailler sur la réduction des déchets et là, cela représente un travail de longue haleine car il s'agit de modifier les comportements et pour cela, il faut pouvoir agir sur des leviers extrêmement nombreux qui commencent par les habitudes de consommation et par l'attitude des producteurs (ex : signature d'une charte avec tous les grands groupes de distribution pour la suppression des sacs de caisse). Un certain nombre d'actions touchent nos territoires et ne peuvent être menées réellement avec une éducation réelle que si elles se situent dans une logique plus large et appuyées par une volonté forte par des moyens de communication et des actions cohérentes qui fassent que nos concitoyens ne soient pas à part des autres et qu'ils soient bien dans les mêmes logiques. D'où le fait que les représentants des syndicats de l'époque avaient émis l'idée qu'après le Plan, il y ait bien une démarche qui soit menée sur un certain nombre de thèmes dont la prévention, la réduction à la source et le recyclage. L'autre élément, caractéristique de la Gironde, c'est la pénurie de solutions qui touchent à la destination finale des déchets. En Gironde, sont aux normes en terme de destination finale des déchets, le site d'ASTRIA, si l'on considère que c'est une destination finale et celui de Lapouyade qui a une durée de vie administrative prévue pour aller jusqu'en 2015. A cette échelle, en Gironde, il existe une pénurie réelle de solutions sur cette chaîne finale de traitement des déchets. Cette pénurie de solutions pénalise tout le monde, car ceux qui détiennent les quelques solutions, font une pression qui est moindre sur la concurrence et, le coût d'accès à ces équipements est plus cher que sur des territoires mieux équipés.

L'idée est donc de dire qu'il faut que cette situation évolue. Il faut qu'il y ait une diversification de réponses sur le territoire Girondin, ce qui est très compliqué à faire en raison de la première résistance qui est celle des populations, car qui dit diversification des réponses, signifie forcément que sur le département, il faudra qu'il y ait d'autres sites qui se mettent en place. Si ces mises en place ne sont pas portées très fortement, les résistances sont souvent telles que les décisions ne se prennent pas et les situations restent telles qu'elles. C'est pour cela qu'en appui avec les associations environnementales, un engagement collectif a été pris parmi les membres du comité départemental des déchets pour avoir une attitude commune sur ces questions.

La création de ce syndicat traduit la réalisation de cet engagement collectif. Ce syndicat est un syndicat d'études, dont l'objet n'est pas de faire ou de gérer. Cela consiste à dire qu'il y a des besoins en matières d'équipements et la question est, où va t'on les mettre ? et cela consiste aussi à s'assurer d'une démarche collective qui ne laisserait pas seuls les élus locaux qui sont en charge de ces questions sur des problèmes communs.

Il ne s'agit pas de dessaisir chaque collectivité, mais de faire en sorte que les solutions qui seront mises en place sur le territoire Girondin soient portées dans une même démarche afin de mettre en place les équipements qui manquent. L'objectif de ce Syndicat est de mettre en place les études nécessaires pour définir les sites d'implantation et faire en sorte que les collectivités qui auront participé à ces études, aient les outils adéquats.

Le Plan considère qu'il y a une nécessité sur notre territoire de ces équipements. Mais le Plan ne précise pas comment gérer ces équipements car il ne prend pas position.

Il est donc demandé au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion du SMICVAL à ce syndicat sur la base d'un coût de fonctionnement de l'ordre de 900 €/an et de 3000 €/an pour l'investissement, sachant que le Conseil Général de la Gironde est un des principaux partenaires et qu'il assure en grande partie le fonctionnement de ce syndicat. »

Monsieur BIAIS, délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres, demande s'il s'agit là uniquement de déchets ménagers ou de déchets provenant des stations d'épuration ou d'assainissements individuels. Et demande s'il y a un lien avec l'étude faite pour le Plan de schéma départemental sur les matières de vidange.

Monsieur MAROIS explique qu'il y a un lien évident avec le Plan qui a pris en compte la réalité de l'assainissement qui produit des boues. Ces boues viennent sur le même marché en destination finale et que pour estimer les besoins il faut bien tenir compte de cette réalité. Mais, il précise que ce Plan n'a pas vocation à prendre en compte les déchets industriels.

Monsieur BERTHOME souhaite faire part de sa position sur ce dossier aux membres de l'assemblée, comme il l'a déjà expliqué aux membres du Bureau. Il pense que cette étude pour la recherche d'un futur centre d'enfouissement s'inscrit dans la logique absolue. La proposition qui est faite au SMICVAL d'adhérer à ce syndicat départemental lui fait penser qu'après la phase d'étude, la phase opérationnelle suivra. Il est dit que notre secteur est d'ores et déjà retenu pour la création d'un pôle d'enfouissement. La question qui se pose, de son point de vue, est, où ce centre d'enfouissement sera réalisé par un ensemble de syndicats ? Et par conséquent, les contraintes de fonctionnement de ce syndicat seront définies par l'ensemble des syndicats. Il est donc possible d'imaginer que ce centre se situe sur notre secteur et que les déchets des syndicats adhérents viennent être traités dans notre région. Mais une autre question se pose alors : ce centre fera t'il réellement jouer la concurrence par rapport au privé, car il est difficile d'envisager que nous puissions aller ailleurs déposer nos déchets alors que nous aurons participé financièrement à la construction de ce centre. Il reste persuader qu'un centre d'enfouissement est indispensable pour le SMICVAL mais à la condition d'en avoir la maîtrise d'ouvrage et la gestion pour que cela soit plus avantageux. Il pense que par cette adhésion, le SMICVAL y perdrait son autonomie et serait obligé de suivre les décisions prises par ce syndicat et d'en accepter le coût fixé par l'ensemble des syndicats adhérents.

Monsieur MAROIS rappelle que l'avenir est ce que les hommes en font. Il précise que dans toute structure, il faut en permanence rappeler les finalités et faire en sorte qu'elles ne bougent pas. Il précise qu'à l'heure actuelle, il n'est question là que d'un syndicat d'étude et rien d'autre. L'intérêt d'adhérer à ce syndicat est de ne pas être mis à l'écart des décisions qui pourraient être prises et de ne pas être mis devant le fait accompli.

Un délégué demande si ce syndicat sera tout de même créé si les autres syndicats ne souhaitent pas y adhérer ?

Monsieur MAROIS explique que les syndicats qui ont décidé d'adhérer devront décider si effectivement cette structure doit exister ou pas. Mais il est évident, que si un acteur type la COBAS, qui est un acteur majeur, n'adhère pas, il faudra se poser la question de savoir si ce syndicat est représentatif du territoire ou pas.

Ce dossier est adopté à la majorité des membres présents, moins 6 abstentions et une voix contre et les candidatures de Monsieur GUILLAUD en tant que représentant titulaire du SMICVAL et Monsieur

LALOT en tant que représentant suppléant du SMICVAL au sein de ce Syndicat Mixte Départemental, sont retenues à l'unanimité des membres présents.

Puis Monsieur ABANADES, Vice-Président, présente le dossier de création d'un Comité d'Hygiène et Sécurité au SMICVAL. Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur MAROIS précise que Monsieur ABANADES aura la charge de ce Comité et fait appel à candidatures auprès des délégués qui souhaiteraient en faire partie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAROIS demande si certains délégués ont des questions diverses qu'ils souhaiteraient aborder avant la levée de séance.

Monsieur BIAIS demande comment se passe la distribution des composteurs sur les communes qui n'ont pas de ramassage de biodéchets ; est-elle faite par les services municipaux de chaque commune ou les administrés doivent-ils venir les récupérer individuellement au SMICVAL ?

Monsieur MAROIS explique qu'il tient à ce que les personnels formés du SMICVAL gardent un lien avec les administrés qui souhaitent faire du compostage afin d'en avoir un suivi. Le but n'est pas d'en distribuer le plus grand nombre, mais bien qu'ils servent réellement à faire du compost. Puis, il demande à Monsieur SENECHAU, Directeur Général des Services d'intervenir sur ce dossier.

Monsieur SENECHAU informe les délégués qu'il existe un plan de développement du compostage individuel de toutes les zones qui ne sont pas encore équipées et qui n'ont pas de collecte en porte à porte de biodéchets. De plus, il précise que certaines communes se sont effectivement proposées pour être un relais avec les administrés, mais que cela sera accepté sous certaines conditions bien cadrées, à savoir : respecter les limites de son territoire et avoir des personnes formées pour expliquer aux administrés par la suite le fonctionnement de ces composteurs.

Monsieur MAROIS souligne encore une fois, qu'il ne s'agit pas là de faire du quantitatif mais bien du qualitatif.

Monsieur SENECHAU précise également qu'il existe tout un suivi de cette démarche par nos services et qu'il est par conséquent, important de garder un lien avec les personnes qui font le compostage individuel.

Monsieur PERALDI, Vice-Président, demande s'il est prévu une modification des statuts prochainement.

Monsieur MAROIS précise que cela est prévu pour la prochaine assemblée après concertation avec les services de l'Etat.

La séance est levée à 16 heures 30.